

LISTE DES PANNEAUX D’AFFICHAGE LIBRE EXPRESSION

Commune de Jurançon

La ville de Jurançon met gratuite à disposition plusieurs panneaux destinés à l’affichage libre : n’hésitez pas à les utiliser !



Pour rappel, l’affichage sauvage dans l’espace public (feux, panneaux de circulation routière, arbres, monuments, etc) est illégal et constitue une infraction qui peut entraîner une amende jusqu’à 7 500€.

Ci-dessous la liste des implantations :

- Avenue des Vallées (face au pont)
- (à l’angle) Avenue d’Ossau /avenue du Corps Franc Pommiès
- Avenue Gaston Cambot (EHPAD)
- Place du Junqué (près du parking E.Cazenave)
- Rue de Borja (derrière la mairie)
- Rue Ollé Laprune/Avenue Henri IV